

La version que vous consultez n'est pas définitive. Cette fiche d'activité peut encore faire l'objet de modifications. La version finale sera disponible le 1er juin.

5.00 crédits


Q1 ou Q2



Cette unité d'enseignement n'est pas accessible aux étudiants d'échange !

Langue d'enseignement	Français
Lieu du cours	Louvain-la-Neuve
Préalables	L'étudiant-e ne peut inscrire le stage en maison d'édition à son PAE (programme annuel de l'étudiant-e) que en bloc 1 Q2 ou en bloc 2 Q1.
Thèmes abordés	Le stage porte sur 150h de prestation. Le stage en maison d'édition doit avoir lieu sur un site de production en relation avec l'imprimé, que ce soit une maison d'édition traditionnelle (littérature, BD, universitaire, etc.), une structure de magazine, une institution ayant des publications, etc. Il doit permettre l'illustration des cours suivis au premier quadrimestre du bloc 1 (LLIV2114 Logiciels et techniques des métiers du livre et LLIV2115 L'économie du livre au XXIe siècle: la dématérialisation et l'IA).
Acquis d'apprentissage	A la fin de cette unité d'enseignement, l'étudiant est capable de : Les objectifs du stage en édition sont de comprendre les différentes étapes de la fabrication d'un livre (en rapport avec le fonctionnement de la structure accueillante), de prendre conscience des différents problèmes liés aux acteurs de l'édition (du point de vue des auteurs, éditeurs, responsables du marketing, imprimeur) et leur impact sur le délai de production des imprimés, mais aussi d'acquérir une première expérience professionnelle.

<p>Modes d'évaluation des acquis des étudiants</p>	<p>L'évaluation comporte deux éléments :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Au terme du stage, l'étudiant-e doit rédiger un rapport de maximum 10 pages, qui rende compte de l'expérience du stage, des connaissances et compétences acquises et présente un point de vue critique sur cette expérience (présentation de l'entreprise, synthèse critique sur l'expérience du/de la stagiaire + annexes). Le rapport est évalué par l'enseignant.e coordinateur/trice du stage. L'inscription à la session N suppose que le stage est terminé dans un délai permettant l'envoi du rapport et de l'évaluation du maître de stage au plus tard le premier jour de la session. 2. L'entreprise (maison d'édition) doit compléter une grille d'évaluation de la prestation fournie par l'étudiant-stagiaire. <p>La note finale tient compte</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Évaluation du travail écrit : 50% 2) Rapport du maître de stage : 50% <p>L'évaluation du travail écrit tient compte de la qualité de la langue utilisée. Les modalités de l'évaluation de la maîtrise du français sont reprises dans le document "Évaluation de la maîtrise de la langue dans les travaux écrits, TFC, mémoires et TFE des programmes de bachelier et de master en langues et lettres françaises et romanes (orientations générale et français langue étrangère)".</p> <p>Règles relatives au plagiat et à l'usage de l'IA</p> <p>Dans le cadre de son rapport de stage, l'étudiant-e fait la preuve de sa parfaite maîtrise des règles de référencement bibliographique ; au risque de se voir suspecter de plagiat, il/elle veille à</p> <ul style="list-style-type: none"> • NE PAS copier un texte sans guillemets et/ou sans mention de la source ; • NE PAS reproduire un graphique, des données, des illustrations, etc. sans mention de la source ; • NE PAS reformuler ou résumer l'idée originale d'un auteur sans mention de la source ; • NE PAS traduire, totalement ou partiellement, une source sans la référencer ; • NE PAS utiliser le travail d'autrui en le présentant comme le sien (même si l'auteur du travail a donné son accord) ; • NE PAS acheter un travail. <p>Cf. https://uclouvain.be/fr/etudier/uss/lutter-contre-le-plagiat.html</p> <p>Cette définition complète celle reprise à l'art. 107 §2 du RGEE et constitue une disposition particulière au sens du §3 du même article.</p> <p>L'étudiant-e qui ne respecterait pas les normes de référencement scientifique énoncées ci-dessus s'expose, en cas d'irrégularité ou de plagiat constaté par le jury, à des sanctions académiques telles que détaillées par le RGEE (section 7).</p> <p>Les intelligences artificielles (IA) génératives, si elles sont utilisées, doivent l'être de manière responsable et conformément aux pratiques de l'intégrité académique et scientifique. L'intégrité scientifique impliquant que l'on cite ses sources, l'usage d'une IA doit toujours être signalée.</p>
<p>Contenu</p>	<p>L'étudiant-e est accueilli.e dans une maison d'édition, afin d'y accomplir les activités liées à l'objet de cette institution et contractuellement fixées dans la convention de stage qui règle les rapports entre les parties (UCL-l'entreprise), ainsi que les droits et les obligations respectifs dans le cadre de l'organisation de ce stage.</p>
<p>Autres infos</p>	<p>La convention de stage, dûment complétée (dates du stage + horaire précis [jours à minima]), ainsi que l'analyse de risques doivent être adressées au plus tard 1 mois calendrier avant le début du stage au/à la responsable académique du stage.</p> <p>L'envoi de la convention ainsi que la signature/acceptation de la convention par le lieu de stage ne valent pas pour validation.</p> <p>Le stage ne peut être entamé que lorsque l'académique responsable a marqué son accord (signature de la convention).</p> <p>Grille d'évaluation du maître de stage</p> <p>Convention de stage étudiant UCL à l'extérieur</p> <p>Analyse de risque</p> <p>Le stage doit être effectué l'année académique où il est inscrit au programme annuel de l'étudiant-e.</p> <p>En milieu professionnel, l'interdiction du port de signes convictionnels prévue dans le règlement de travail, s'impose aussi aux stagiaires.</p>
<p>Faculté ou entité en charge:</p>	<p>ELAL</p>

Programmes / formations proposant cette unité d'enseignement (UE)				
Intitulé du programme	Sigle	Crédits	Prérequis	Acquis d'apprentissage
Master [120] en langues et lettres anciennes et modernes	LAFR2M	5		
Master [120] en langues et lettres françaises et romanes, orientation générale	ROM2M	5		